

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■										
		p1	communautaire récréatif		■									
		u1	utilité publique légère		■									
		LOGE- MENTS		Nombre de logements	min.	1	0							
	Nombre de logements		max.	1	0									
STRUCTURE / BÂT		Isolée		■										
		Jumelée												
		Contiguë												
BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	--									
		Largeur minimum	(m)	7	--									
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--									

TERRAIN		Superficie minimum	(m ²)	600	--								
		Largeur minimum	(m)	20	--								
		Profondeur minimum	(m)	27	--								

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	6	--									
		Avant maximum	(m)	--	--									
		Latérale minimum	(m)	1	--									
		Total des deux latérales minimum	(m)	4	--									
		Arrière minimum	(m)	6	--									
		Espace naturel	(%)	30	--									
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,3	--									
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--									
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--									

DISPOSITIONS SPÉCIALES													



Ville de
Sainte-Agathe-des-Monts
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

ZONE:	Ha 212
<i>Résidentielle de faible densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: 2009-U53 ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: 2009-U54 MISE À JOUR:	212
--	------------